



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL SENILLÉ SAINT SAUVEUR

**DOCUMENT PROPOSÉ PAR LE
COORDINATEUR ENFANCE-JEUNESSE**

**DOCUMENT ÉLABORÉ PAR LA
COMMISSION SCOLAIRE**

2018

**DOCUMENT VALIDÉ PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL**



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

SENILLE SAINT-SAUVEUR (86100)

SOMMAIRE

- ❖ **Coordonnées de la collectivité porteuse du projet**
- ❖ **Avant-propos : la politique éducative communale au travers des dispositifs existants**
- ❖ **Etat des lieux et perspectives :**
 - **Le périmètre et le public du Projet Educatif**
 - **Les Accueils de Loisirs associés à l'Ecole : présentation et organisation de l'accueil du matin, des activités de la pause méridienne et de l'accueil du soir**
 - **Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement**
 - **Les autres structures et partenaires intervenants**
 - **Les besoins non satisfaits à ce jour**
 - **Les atouts du territoire**
 - **Les contraintes à prendre en compte**
 - **Les objectifs éducatifs poursuivis et les effets attendus**
 - **Modalités d'inscription et de tarification des activités**
- ❖ **Organisation à compter de septembre 2018**
 - **Cadre horaire hebdomadaire**
 - **Simulation d'organisation et encadrement prévisionnel**
 - **Durée et modalités de suivi du P.Ed.T.**
 - **Domaines d'activités prévus dans le P.Ed.T.**
- ❖ **Annexes**

Collectivité territoriale porteuse du projet :

Commune de Senillé Saint-Sauveur – 86100

(Département de la Vienne, Région Poitou-Charentes)

1825 habitants au 1^{er} janvier 2014.

Date de présentation de l'avant-projet : [avril 2018](#)

Date de présentation du projet : [octobre 2018](#)

Elus référents : Mr MARTIN Dominique (Maire Délégué) / Mme FAVARD Marylène (1^{ère} Adjointe) / Mme GUYONNET Géraldine (Adjointe au Maire – Responsable Enfance et Jeunesse)

Nom du correspondant : Aurélien MARGUINOT

Fonction : Coordinateur Enfance-Jeunesse

Adresse : Mairie Annexe - 2, place de la Mairie – Senillé - 86100 SENILLE SAINT-SAUVEUR

Téléphone : 06 20 23 58 73

Adresse électronique : orelhilaire@gmail.com

AVANT-PROPOS : la politique éducative au travers des dispositifs existants

L'élaboration du Projet Educatif Territorial a eu pour objet principal la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

Il s'agit pour la commune de générer une cohérence entre les différents services proposés au sein du secteur enfance et jeunesse, en créant du liant entre les structures d'accueil du jeune enfant, de l'enfant et de l'ado. Cette volonté de cohérence et de suivi dans les actions menées s'est vue, au fil du temps, élargie à différents partenaires et autres acteurs de la vie communale et s'intègre de fait dans la logique du label Plan Mercredi.

Sous couvert de différents contrats allant du Projet Educatif Local (P.E.L.) au Contrat Educatif Local (C.E.L.) et désormais du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.), la politique de la commune de Senillé a toujours été celle du développement de services de qualité à l'intention des familles et en direction des enfants. Depuis la fusion, la commune unique Senillé Saint-Sauveur a à cœur de poursuivre ce travail mené et d'étendre au nouveau territoire ces services en direction des familles, des enfants et des jeunes.

Dès l'application de la réforme et la mise en place de ce P.Ed.T., les différents accueils de loisirs (périscolaires et extrascolaires) de Senillé Saint-Sauveur ont fait l'objet d'une déclaration Jeunesse et Sports, instaurant de fait un encadrement qualifié et en quantité réglementaire. Il nous paraît important aujourd'hui de mettre en cohérence les objectifs et les pratiques des différentes structures, tant dans le cadre du temps scolaire (cohérence par rapport aux projets des écoles), que dans le cadre des temps périscolaires. La mise en place de ce projet, conjointement au respect de la Charte du label « Plan Mercredi », nous semble être le bon moyen d'y parvenir.

La politique municipale concerne également les équipements et la mise à disposition des locaux municipaux pour permettre l'accueil des enfants et devra générer un lien fort entre les différents partenaires éducatifs, culturels et sportifs, tout en respectant au maximum l'intégrité de chacun.

Depuis janvier 2004, la commune de Senillé a confié la gestion du Centre de Loisirs à une association communale ; « La Récré », avec qui elle entretient un relationnel étroit, via l'instauration de rencontres régulières entre les membres du bureau de l'association, les élus référents, le coordinateur enfance-jeunesse et la directrice des accueils. La nouvelle commune de Senillé Saint-Sauveur a maintenu cette mise en place.

A la rentrée 2018, une organisation en 4 journées d'école est mise en place. De fait il s'agit d'un coup d'arrêt des TAP, mais en conservant la volonté politique de maintenir un raisonnement cohérent des divers temps de l'enfant en tenant compte de son rythme général et non structurel. Cette orientation est totalement dans la droite lignée et dans la direction engagée par le « Plan Mercredi ». Ce faisant, le maintien de ce P.Ed.T. paraît non moins légitime que nécessaire et devra permettre l'instauration d'une dynamique autour de l'enfant et du jeune pour prendre en compte l'ensemble des temps éducatifs en y faisant collaborer tous les partenaires.

ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Périmètre et public du Projet Educatif :

Périmètre étendu au territoire de la commune de Senillé Saint-Sauveur.

Public cible : les enfants de 2ans ½ à 17 ans, habitants la commune et/ou scolarisés sur la commune, ainsi que tout enfant participant à l'accueil de loisirs associatif, non restrictif géographiquement.

Nombre d'enfants potentiellement concernés :

- Ecole maternelle : environ 50 enfants,
- Ecole élémentaire : environ 100 enfants,
- Accueils de loisirs péri et extrascolaires associatifs : environ 110 enfants (*différents inscrits sur l'année 2017*).



Ecole maternelle



Ecole élémentaire

Accueils de Loisirs associés à l'Ecole (temps périscolaires) :

Accueils du matin :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 9h (Ecole maternelle) et 6h45 à 8h45 (Ecole élémentaire)

Pause méridienne :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 13h30 (E.M.) et 12h15 à 13h45 (E.E.)

Accueils du soir :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 (E.M.) et 16h15 à 18h30 (E.E.)

L'accueil du matin : Il est organisé dans les locaux des écoles du territoire. Sur chaque site concerné, des locaux spécifiques et agréés (DDCS et PMI) sont prévus pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions. L'accueil du matin concerne un maximum de 32 élèves, cumulant les cycles d'enseignements maternels et élémentaires. Un animateur titulaire au moins du BAFA (ou équivalent) est prévu dans chaque école concernée. Il s'agit d'un temps d'éveil et d'activités libres encadrées et animées précédant la journée de classe. La séance se conclut par un retour au calme, avant l'entrée en classe, pour permettre une transition plus aisée. Une concertation quant à l'organisation plus précise et la place de chacun est travaillée en début d'année avec les équipes enseignantes.

La pause méridienne : Elle concerne environ 120 élèves. Elle s'organise autour du repas qui est pris au restaurant scolaire, L'organisation du repas en 2 services pour les « grands » (élémentaires) permet de scinder les effectifs et de maintenir certaines activités ludiques dans la cour de l'école, ainsi qu'une qualité du temps de restauration indiscutable.

L'accueil du soir :

L'organisation des activités périscolaires fait appel au personnel municipal, mais aussi aux enseignants qui assurent les Activités Pédagogiques Complémentaires.

Des activités variées et adaptées seront mises en place en utilisant pleinement les infrastructures communales, y compris les locaux scolaires, selon une convention de mise à disposition clarifiant le temps d'utilisation de chaque structure et signée conjointement entre la municipalité et l'Education Nationale avec l'aval du Conseil d'Ecole.

Certaines activités sont organisées en utilisant les équipements communaux. Les équipements culturels peuvent également être mis à contribution (bibliothèque).

Les activités proposées comprennent des jeux de motricité (espace de verdure, préau), des jeux de cour, des activités libres surveillées, des activités en relation avec la vie locale et l'animation du territoire (fabrication de décors pour le carnaval, Marché de Noël, Opération Villes et Villages fleuris...).

L'encadrement de ces temps périscolaires associe le personnel municipal (agents titulaires du B.A.F.A. ou équivalent, A.T.S.E.M., agents en charge de la restauration et de l'accompagnement au repas) et des membres de l'équipe pédagogique de l'école (enseignants). En tout, 5 personnes sur l'école maternelle et 5 pour l'école élémentaire sont sollicitées pour organiser cet encadrement qui pour le temps méridien ne fait, pour l'instant pas l'objet d'une déclaration en tant qu'accueil périscolaire. Cette prévision reste envisagée dans la prochaine organisation afin de valoriser le travail des agents et légitimer ce temps périscolaire au même titre que ceux du matin et du soir. Une contrainte du taux d'encadrement sur l'école élémentaire demeure le frein à cette volonté.

L'organisation en 4 jours d'école ne remettra pas en cause la volonté politique d'apporter aux temps d'accueils périscolaires la qualité et la diversité des animations proposées. Les arrivées et départs échelonnés auront malgré tout un impact sur l'organisation de ces activités qui devront s'adapter aux contingences parentales.

Une vigilance quant au rythme de la journée de l'enfant sera maintenue. Quand bien même l'allègement de la semaine scolaire permettra à certains enfants de bénéficier d'une coupure le mercredi, pour d'autres ils fréquenteront les accueils de loisirs proposés par l'association La Récré sur le territoire. Une cohérence entre les services d'accueil de mineurs sera donc nécessaire pour rester attentif aux besoins chrono-biologiques des enfants. De plus les journées scolaires se voyant allongées, une fatigue quotidienne peut se faire sentir et appellera des activités adaptées (repos ou activités douces). Cette nécessaire cohérence dépendra des bilans du Comité de Pilotage, permettant une discussion et une adaptation éventuelle des équipes concernées ainsi que des organisateurs divers.

Des activités libres et surveillées, en salle, sous préau ou dans la cour de l'école continueront d'être proposées sur le temps d'accueil périscolaire existant (matins et soirs).

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (nouveau temps périscolaire – « Plan Mercredi ») :

Le centre de loisirs *La Récré*, organisé par l'association du même nom, accueille dans des locaux spécifiquement mis à sa disposition (suivant la convention de mise à disposition des locaux communaux), les enfants dès 2 ans ½ et scolarisés jusqu'à 12 ans.

Un fonctionnement à la journée, les mercredis en périodes scolaires est mis en place à compter de la rentrée 2018.

- Accueil de 7h00 à 18h30
- Restauration de 12h à 13h30

Selon l'organisation des communes voisines, une adaptation de l'accueil des enfants reste possible. En effet, l'amplitude d'ouverture permettra d'accueillir des enfants scolarisés dans des communes organisant le temps scolaire sur 4,5 jours.

Une pré-inscription ayant été mise en place depuis juillet 2017, une meilleure connaissance des effectifs permet également une anticipation des équipes nécessaires et donc un encadrement de qualité en nombre suffisant.

Tout comme les mercredis, pendant les périodes de vacances scolaires, un seul site d'accueil est instauré afin de faciliter l'accueil des enfants en maintenant une répartition équitable et adaptée à la situation géographique des familles.

Ainsi, lors des vacances scolaires, le Centre de Loisirs fonctionne en continu du lundi au vendredi de 7h à 18h30, dans les locaux de l'école maternelle pour les petites vacances (Toussaint, Noël, Hiver et Printemps) et au centre socio-culturel pour la période estivale.

Autres structures et partenaires intervenants :

- Pendant les temps périscolaires : animateurs associatifs, bénévoles,
- Pendant les temps extrascolaires : Centre de Loisirs, prestataires de service, associations communales. Une cohésion avec le club de football local permet aux familles de confier leurs enfants qui souhaitent pratiquer ce sport et de profiter des accueils de loisirs avant et après, l'encadrement des déplacements (à pieds) étant assuré par les équipes associatives...

Principaux équipements utilisés par les jeunes de 2ans ½ à 17 ans :

- **Sportifs** : stades (terrain de football et infrastructures attenantes : tennis, basket,...), espace de verdure, city-stade [...]
- **Culturels** : salle d'animation et de loisirs du Berry (220 personnes) pouvant accueillir les spectacles des écoles, des concerts, pièces de théâtre..., salles polyvalentes, bibliothèques communales...
- **De loisirs** : salles d'accueils périscolaires et extrascolaires adaptées.
- **Naturels** : parcours randonnée, espaces communaux divers et utilisables, étang communal [...]

Besoins non satisfaits à ce jour :

La tranche d'âge 12-17 ans reste notre « mission première » pour l'année 2019. La coordination enfance-jeunesse et la nouvelle commune a permis une plus grande cohésion au niveau enfance et envisage aujourd'hui plus précisément ce qui pourrait se faire au niveau des jeunes. Une attention particulière y est portée, avec une action de lycéennes en BAC Pro SAPAT et un accompagnement par une engagée en Service Civique d'Initiative, désireuses de former un « point jeunes ».

L'intervention d'étudiants en BAC Pro a permis de lancer le projet sur 2017-2018. La tâche s'avérant assez ardue, ce projet se maintiendra sur 2018-2019 avec le soutien de la municipalité et du coordinateur enfance-jeunesse.

Ce dernier se rapprochera également des communes voisines pour étudier la faisabilité d'un travail conjoint autour des jeunes et non une simple volonté territoriale se limitant aux frontières communales. Il s'agit d'entrevoir la mise à disposition d'activités intéressantes pour les jeunes où qu'elles se trouvent et quel que soit le prestataire qui les propose.

Une gestion en collaboration étroite entre tous les intervenants éducatifs a su être instaurée pour permettre une cohérence entre les services et projets proposés. Le passage à une organisation à 4 jours ne nous semble pas être néfaste à cette avancée et la prolongation de ce P.E.d.T. conjointement à l'application du « Plan Mercredi » devrait pouvoir lui permettre de se poursuivre et même donner naissance à de nouveaux projets.

Les atouts du territoire :

Le premier atout est le travail de ces 4 dernières années via le Projet Educatif Territorial qui permet d'avoir une vision élaborée en terme d'accueil de mineurs en s'adaptant aux rythmes de vie des enfants et des familles. Ainsi, les inscriptions se font suivant les besoins réels, sur toute l'année ou sur une période donnée, sur un jour précis ou pour tous les jours de la semaine scolaire. Les arrivées et départs « à la carte » apportent aux familles un certain confort et latitude, même si des pré-inscriptions s'avèrent aujourd'hui plus que nécessaires

pour les temps périscolaires du mercredi, extrascolaires pendant les vacances et pour les cantines.

Il existe également une longue expérience dans l'organisation d'activités de loisirs et de mise en œuvre de projets pédagogiques en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D.D.J.S.C.S.).

Lors de la pause méridienne, la gestion concertée des enfants par l'équipe enseignante et communale permet le retour en classe dans de bonnes dispositions. La volonté de s'adapter aux rythmes biologiques des enfants était déjà un axe fort du projet existant et les temps de concertation instaurés via le précédent P.Ed.T. ont pu les renforcer. Les efforts seront poursuivis via cette reconduction, en apportant une attention toute particulière à l'intégration de nouveaux partenaires éducatifs (associations), à la participation active des parents au sein du Comité de Pilotage (au moins 2 fois par an et lorsque le besoin se fera sentir de manière exceptionnelle). Une participation des équipes enseignantes à ce comité pourra être sollicitée en plus des rencontres informelles et discussions lors des conseils d'écoles.

L'atout majeur réside dans la proximité des différents équipements utilisés par les enfants pendant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Le périmètre d'action est donc réduit et facilite l'accessibilité à l'ensemble des équipements, sans avoir à organiser des transports spécifiques et en minimisant l'impact temps, ce qui accentue la dynamique du respect des besoins de l'enfant et de son rythme.

Les enjeux :

Permettre l'accessibilité la plus large :

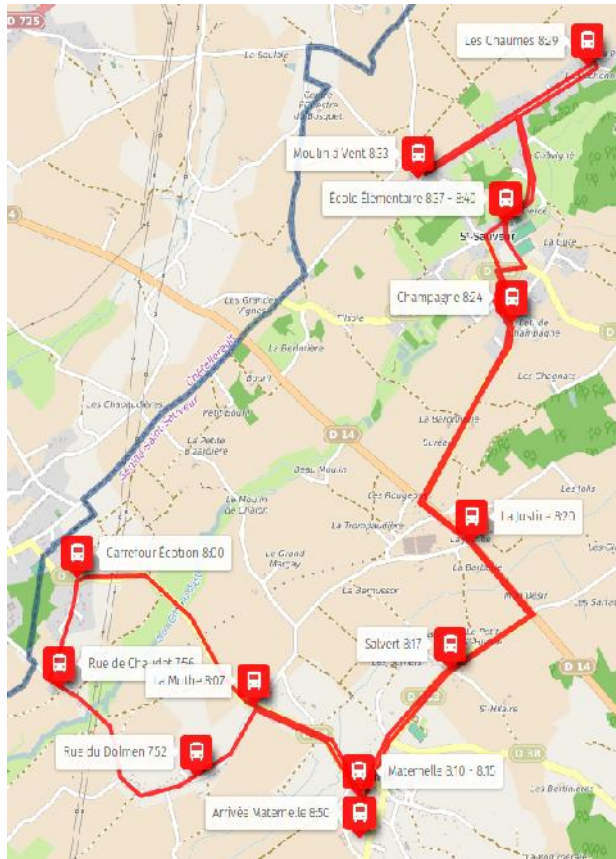
La gestion de l'accès pour tous les enfants à l'ensemble des activités doit être assurée et contrôlée. Aucun enfant ne doit se sentir mis à l'écart. Cet enjeu est d'autant plus fort lorsque sont organisées des activités dites « libres ».

Un transport scolaire quotidien (matin et soir) est assuré par un prestataire de service, Transdev, payé par la commune.

Ce service est à ce jour gratuit pour les familles des enfants inscrits aux écoles du territoire.

L'organisation se fait selon les tracés suivants :

MATIN



SOIR



Assurer une uniformisation des pratiques et donner du sens aux activités menées :

La gestion des départs du périscolaire de façon échelonnée le soir rend difficile la mise en place d'une activité suivie, malgré tout une palette d'activités « adaptées » permet à chacun d'y trouver son compte.

La gestion du personnel dans sa variété exige la mise en œuvre d'un référentiel commun permettant d'adopter une attitude éducative adaptée et partagée.

La formation du personnel, tant en interne, que via des formations qualifiantes, permet de réduire les écarts et d'assurer une meilleure mise en œuvre des objectifs éducatifs poursuivis.

Dans la volonté de créer du lien entre toutes les structures enfance-jeunesse, des projets et actions sont menés de concert entre tous les protagonistes (écoles, accueils périscolaires et extrascolaires). Certes ces projets ne sont pas les axes principaux des structures, mais constituent, à la marge des moments de « retrouvailles » et de découvertes des différents

milieux éducatifs. Le coordinateur a à charge de prévoir et d'organiser ces « rencontres » et de conduire au mieux ces projets. L'idée directrice étant avant tout le bien-être, le confort et l'intérêt de l'enfant, qui pour tous les intervenants reste l'intérêt principal.

Des actions sont d'ors et déjà menées en partenariat (Carnaval, Noël, Fête des écoles...) et d'autres se créent chaque année.

La concertation entre les différents services éducatifs reste un enjeu majeur et la volonté politique de maintenir un P.Ed.T. (hors cadre de la réforme à 4,5 jours d'école) apparaît comme le bon levier pour y parvenir.

Garantir une prise en charge en toute sécurité :

Il s'agit de bien identifier les groupes pris en charge lors des déplacements, lors des activités ou lors des temps de restauration et de goûter. Pour se faire le soutien des équipes enseignantes est précieux et la bonne marche de l'organisation réside en partie dans le relationnel privilégié et une entraide volontaire entre les équipes des structures liées à l'enfance et la jeunesse.

Le pilotage d'une organisation sur plusieurs sites scolaires et d'activités nécessite une organisation rigoureuse et un suivi. Le rôle du coordinateur y est indispensable et une évaluation régulière est menée. Tous les acteurs doivent pouvoir échanger lors de réunions de concertation (bilans périodiques du comité de pilotage).

Les moments critiques se situent lors des transitions entre les différentes structures (école, accueils périscolaires, parents, associations éventuellement) et nécessitent la mise en place d'outils simples et efficaces (outils de communication entre les différents intervenants, cahier de liaison, listing précis...). Chacun œuvre et soutient l'autre du mieux qu'il le peut et réciproquement. Le relationnel « donnant-donnant » voulu et soutenu porte ses fruits et permet la poursuite des projets engagés. Ce relationnel dépend majoritairement des échanges et des discussions formelles et/ou informelles. C'est à nouveau le rôle de coordination qui le rend possible et qui devra se maintenir dans cette « formule » à 4 jours d'école. En effet, les temps de discussion avec les équipes enseignantes restent malgré tout trop rares et seuls des temps « annexes » (repas communs...) peuvent permettre l'instauration d'une communication nécessaire.

Les objectifs éducatifs poursuivis et les effets attendus :

	Objectifs	Effets attendus
1.	Adapter l'environnement et la qualité de l'accueil du matin	Accompagner les enfants dans leur phase de « réveil » pour les prédisposer idéalement aux apprentissages.
2.	Faire du temps de repas un temps éducatif	Développer les connaissances sur l'alimentation, les principes de nutrition, savoir-être à table. Améliorer la qualité de vie à la cantine.
3.	Organiser la prise d'un goûter et un temps libre le soir après l'école	Permettre aux familles de récupérer leurs enfants sur les différents sites. Créer une coupure qui permet aux enfants de s'engager vers de nouvelles activités ou de se reposer.
4.	Organiser un lien entre l'école et les activités extrascolaires	Inviter les associations culturelles, artistiques et sportives de la commune à organiser leurs activités en concertation ou avec une dynamique conjointe. Assurer la transmission des groupes entre l'école et les associations (notamment sportives). Permettre aux parents de récupérer leurs enfants soit après le repas soit après les activités extrascolaires.
5.	Coordonner les règlements école/périscolaire/cantine	Donner des repères et du sens aux règles de vie en communauté. Les référents qui cadrent la journée de l'enfant valorisent les mêmes principes de vie en collectivité. Les règlements servent de support éducatif pour des activités sur la citoyenneté.
6.	Diversifier les activités de la pause méridienne et organiser une rotation des effectifs.	Améliorer les conditions d'encadrement. Assurer à tous les enfants de choisir librement des activités pendant la pause méridienne.

Modalités d'inscription et de tarification des activités :

Accueils périscolaires :


Dans la volonté d'harmonisation des accueils, un dossier unique est remis à la rentrée aux familles. Il comprend tout ce qui concerne l'enfant, tant au niveau périscolaire qu'extrascolaire. Le règlement de l'école et celui des accueils périscolaires y figurent. Les contacts et le suivi se font auprès des personnels de référence de chaque structure.

Les enfants de l'école maternelle peuvent s'inscrire aux divers temps (bus, accueils périscolaires extrascolaires et cantine), de préférence au mois (souplesse à la semaine), de façon à permettre une organisation plus simple et faciliter les transitions des enfants en fonction de leur participation. Ces inscriptions sont transmises via le carnet de liaison scolaire et récupérées par le personnel A.T.S.E.M.

Pour les enfants de l'école élémentaire, une inscription à la période pour la cantine est nécessaire pour pouvoir organiser les commandes auprès du prestataire de service. L'autonomie de l'enfant est également travaillée, chacun devant se diriger vers le service qu'il doit fréquenter (accueils périscolaires, cantine, APC, retour aux parents...). Si des erreurs peuvent se produire, elles demeurent assez rares et le fonctionnement en étroite collaboration et dans un périmètre proche permet d'y palier rapidement et en toute sécurité.

Pour les cantines (maternelle et élémentaire), une latitude est, malgré tout, laissée aux familles. Des modifications étant applicables jusqu'à la veille avant 9h30.

Une tarification forfaitaire en fonction des quotients familiaux est mise en place comme suit :

01/09/18		- de 500		501-700	701-950	951-1150	1151-1350	1351-1650	1651 et +
		2018-2019	QF1	QF2	QF3	QF4 (Base)	QF5	QF6	QF7
		Tarif de base	Tarifs QF1	Tarifs QF2	Tarifs QF3	Tarifs QF4	Tarifs QF5	Tarifs QF6	Tarifs QF7
Maternelle et Élémentaire	Accueil matin	0,61 €	0,43 €	0,49 €	0,55 €	0,61 €	0,64 €	0,70 €	0,77 €
	Accueil soir	0,61 €	0,43 €	0,49 €	0,55 €	0,61 €	0,64 €	0,70 €	0,77 €
	Repas enfant	3,26 €	2,28 €	2,61 €	2,94 €	3,26 €	3,43 €	3,75 €	4,08 €
	Repas adulte	4,59 €							
	PAI (service seul)	1,63 €	1,14 €	1,31 €	1,47 €	1,63 €	1,71 €	1,88 €	2,04 €
Tarifs applicables du 1/9/2018 au 31/08/2019			Si pas de QF communiqué, application du tarif QF7			Vote CM du 28/06/2018			

Ce forfait est valable pour la durée de l'année scolaire.

Restauration scolaire :

Cf Tableau de tarification ci-dessus

LA NOUVELLE ORGANISATION MISE EN OEUVRE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2018

Période de la journée et/ou de la semaine qui seront concernées par le P.Ed.T. :

Le cadre horaire proposé par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale s'appliquera à l'école maternelle et à l'école élémentaire de Senillé Saint-Sauveur. Les temps périscolaires de part et d'autre seront donc organisés à partir de ce cadre.


Ecole Maternelle :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h-9h	2h	2h	2h	2h
12h-13h30	1,5h	1,5h	1,5h	1,5h
16h30-18h30	2h	2h	2h	2h

Ecole Elémentaire:

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
6h45-8h45	2h	2h	2h	2h
12h15-13h45	1,5h	1,5h	1,5h	1,5h
16h15-18h30	2,25h	2,25h	2,25h	2,25h

 Accueils Périscolaires

 Pause méridienne

Simulation d'organisation et encadrement prévisionnel :

- **Ecole maternelle:**
 - 7h – 9h : 10 enfants – 1 animateur
 - 16h30 – 18h30 : 10 enfants – 1 animateur (si plus, intervention possible des ATSEM et autre personnel municipal)
- **Ecole élémentaire:**
 - 6h45 – 8h45 : 14 enfants – 1 animateur (si dépassement, un engagé Service Civique pourra se joindre à l'animateur permanent pour partager son projet).
 - 16h15 – 18h30 : 14 enfants - 1 animateur (L'encadrant du bus scolaire restera présent 15' en attendant le bus, puis si dépassement, un engagé Service Civique pourra se joindre à l'animateur permanent pour partager son projet).

Des animateurs « de secours » seront prévus en cas d'afflux d'enfants ou d'absence de personnel, permettant une réaction rapide.

La présence d'une engagée volontaire en Service Civique, désireuse de faire le lien et ouvrir des passerelles entre les secteurs enfance et jeunesse, interviendra également lors des accueils périscolaires du matin et du soir sur un créneau d'une heure. Ce moment constituera un moment d'échange privilégié et donnera naissance à des activités diverses permettant encore plus d'adaptation aux différentes tranches d'âge. Les « grands » pourront dès lors bénéficier d'animations plus en rapport avec leur âge sans pour autant créer de scission du groupe ou mettre en difficulté l'animateur en charge de ces accueils.

Durée et modalité du suivi du P.Ed.T. :

La volonté de la municipalité, conjointement avec la vision soutenue par le groupe d'appui de la DDCS, met en place ce projet pour une durée **d'un an**, permettant une flexibilité et une marche de manœuvre plus adéquate pour répondre aux situations et une adaptation plus au fil de l'évolution.

L'élaboration du P.Ed.T. a été confiée à la Commission Scolaire sous l'impulsion d'un Coordinateur. Un Comité de Pilotage est également mis en place (bilans/évaluations), regroupant des élus, les directeurs d'accueils périscolaires et extrascolaires.

Depuis la rentrée de septembre 2014, cette commission et ce comité de pilotage sont chargés du suivi de ce P.E.d.T.

Ce comité de pilotage organise des réunions de concertation et de coordination entre les élus responsables Enfance-Jeunesse, les animateurs et le personnel municipal. Ces réunions ont lieu la semaine précédant les périodes de vacances scolaires.

Le rôle du coordinateur:

- Il conduit le projet éducatif et met en cohérence l'ensemble des actions.
- Il assure l'évaluation du projet et participe à l'élaboration de projets nouveaux.
- Il repère et mobilise les acteurs éducatifs et les partenaires institutionnels.
- Il manage et coordonne une équipe d'animation.
- Il sensibilise les acteurs aux problématiques de sécurité et de prévention. Il est garant du respect des règles et consignes.
- Il identifie les besoins en formation et assure la continuité des actions en prévoyant les remplacements éventuels.
- Il fait le lien entre les différentes commissions, les partenaires et les élus.
- Il propose une méthode de travail (répartition des tâches, élaboration d'outils de diagnostic, d'évaluation, d'échanges, gestion du matériel et des équipements...).
- Il est garant d'une communication étendue et de la mise en valeur des actions entreprises. Il met à jour et coordonne l'ensemble des outils de communication, notamment via Internet, en collaboration avec la Commission Communication (www.senille-st-sauveur.fr).

Cette mission de coordination est confiée à **M. Aurélien MARGUINOT**, agent de la commune, titulaire d'un B.E.A.T.E.P., option Animation de loisirs éducatifs pour les jeunes. Il s'appuie sur les membres de la Commission Scolaire ainsi que sur ceux du Comité de Pilotage. Les compétences techniques, logistiques et administratives, couplées à sa connaissance du territoire et de ses associations devront permettre un relationnel facilité et une démarche de projets cohérents avantageés.

Domaines d'activités prévus dans le P.Ed.T. - « Plan Mercredi »:

Le Projet Educatif Territorial est un projet évolutif et en partenariat qui vise à :

- Développer sur un territoire donné une politique locale et globale, concertée et évaluée en faveur des enfants et des jeunes.
- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie et à l'engagement citoyen afin qu'ils trouvent leur place dans la société.
- Créer un cadre de confiance pour les acteurs de la co-éducation des enfants et des jeunes

Les domaines d'activités traditionnels prévus dans les divers projets éducatifs locaux sont maintenus :

- **L'apprentissage de la citoyenneté :**

Les valeurs de solidarité, de respect et de tolérance sont véhiculées quotidiennement au cours des activités organisées pendant les temps scolaires et périscolaires.

Lors des projets des écoles, les élèves sont amenés à découvrir leur environnement naturel et le patrimoine des communes. Des actions complémentaires sont prévues lors des temps extrascolaires et/ou périscolaires : jardins pédagogiques, sensibilisation au tri des déchets et aux économies d'énergie...

Des actions sont prévues dans le domaine de la sécurité routière et du développement des modes alternatifs de déplacement : permis piéton...

Des actions éducatives sont également prévues pendant la pause méridienne pour sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire.

- **La sensibilisation aux pratiques culturelles :**

Depuis la maternelle jusqu'à l'adolescence, les enfants sont incités à fréquenter les bibliothèques municipales à l'aide d'animations ponctuelles (fête du livre, projet de magazine) ou régulière (visite des classes, heure du conte).

Des ateliers d'arts plastiques sont organisés pendant les temps périscolaires. Ils se prolongent par des interventions sur les temps extrascolaires dans le cadre de projets plus conséquents (Carnaval, Halloween...).

Il en est de même du théâtre qui fait l'objet d'un travail mis en place dans le cadre des projets d'école et se prolonge par des projets, ponctuels ou récurrents, sur les divers temps de l'enfant.

Une ouverture au monde musical sous toutes ses formes est envisagée.

Une mise en relation des temps d'accueil de mineurs avec les associations culturelles du territoire sont prévues.

Ainsi les enfants du centre de loisirs seront les « animateurs » de l'exposition organisée tous les deux ans par l'association Arts En Senillé Saint-Sauveur en partenariat avec la commune.

A l'origine de la création de cette association, une volonté politique de distinguer les activités culturelles des animations prévues par un Comité des Fêtes. Sa création a été confiée à l'animateur territorial de l'époque, actuel coordinateur Enfance-Jeunesse. La cohésion et la coordination d'animations conjointes ou en partenariat avec cette association culturelle ne s'en trouvent évidemment que simplifiées et devraient se multiplier à l'avenir dès lors que leur utilité et intérêt pour les enfants s'avéreront probants..

- **Le développement de la pratique sportive :**

La richesse des équipements de la commune permet d'envisager un large éventail d'activités. Pendant le temps scolaire, les élèves bénéficient des infrastructures municipales qu'ils utilisent régulièrement.

Pendant les temps périscolaires, ils sont initiés à des sports d'équipe ou des sports individuels leur permettant de développer leur motricité, leur autonomie et leur solidarité. Ces activités sont aussi conçues comme des passerelles offertes pour favoriser le développement de la pratique en club, et cette mise en relation entre les différentes associations porte ses fruits au cours de l'année.

- **L'ouverture à la nature et le lien écologique:**

Dans le cadre de la mise en place d'un « secteur Ados », une volonté de retour aux sources a été ciblée. Aussi des animations en lien avec l'écologie et la nature seront mises en place.

Des randonnées (pédestres et/ou cyclistes) ainsi que des bivouacs pourront être assurés, permettant aux jeunes de découvrir ou redécouvrir un espace communal trop souvent inconnu ou méconnu.

L'idée est de permettre aux jeunes de mieux appréhender les notions d'écologie, de tri et de ramassage de déchets en se confrontant à des situations concrètes. Très souvent théoriques, les explications et/ou consignes transmises sont généralement mal comprises ou comprises sans intérêt puisque non en rapport avec la vie quotidienne.

En allant au plus près de la nature, en s'aventurant parfois dans des endroits encore vierges de civilisation quotidienne, ils pourront se confronter à cette notion concrète d'écologie,

d'écosystème et ainsi mieux prendre en considération les enjeux, les tenants et les aboutissants des mesures prises.

Des partenariats avec des organismes de ressources autour de ce sujet seront mis en place également.

CONCLUSION :

Conscients de l'enjeu éducatif et de la richesse du travail en co-éducation mené depuis 5 ans, ce P.Ed.T. se veut la pierre angulaire et le pilier de soutien majeur à la mise en œuvre de la politique éducative communale.

Soucieux de considérer l'enfant dans son environnement éducatif global et non structurel et/ou temporel, il s'agit d'utiliser tous les moyens à notre disposition pour le mettre au cœur de notre réflexion. C'est pourquoi nous mettons en place ce Projet Educatif Territorial pour prétendre au label « Plan Mercredi » et inscrire notre ambition politique dans une démarche qualitative en direction des enfants et des jeunes.

Cette démarche a pour but également de garantir aux familles une volonté d'assurer des activités éducatives de qualité et de valoriser le savoir-faire des équipes éducatives partenaires.

Document soumis et validé en Commission Scolaire le 16/10/2018

Document soumis et voté en Conseil Municipal le 25/10/2018

(Délibération mise en annexe)